First Phosphate Corp. conclut un accord de licence de la technologie de production de LFP avec Integrals Power Limited

Saguenay, Quebec--(Newsfile Corp. - 28 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0 (« First Phosphate » ou (la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a finalisé un accord conjoint d'homologation de lithium-fer-phosphate (« LFP ») et une licence technologique production de LFP avec Integrals Power Limited (« IPL ») de Milton Keynes, au Royaume-Uni. L'accord a été conclu le 10 janvier 2023 et est entré en vigueur le 24 mars 2023. L'accord pourrait servir à établir les futures installations de production de matériau actif de cathode LFP de la Société et sa valeur monétaire potentielle est actuellement inconnue. L'accord prévoit les arrangements perpétuels et mutuellement bénéfiques suivants entre les parties:

- IPL certifiera l'acide phosphorique purifié et le sulfate de fer de qualité LFP de First Phosphate en vue de leur utilisation dans les batteries LFP;
- le processus d'homologation du matériau actif de cathode LFP d'IPL utilisera de l'acide phosphorique purifié et du sulfate de fer de qualité « LFP » de First Phosphate ;
- IPL consent à First Phosphate une licence de la technologie de production de LFP pour la production de matériau actif de cathode LFP dans les installations de production de matériau actif de cathode LFP de First Phosphate devant être construites au Québec, au Canada ou ailleurs en Amérique du Nord. Une redevance de 1,5 % s'appliquera à toutes les ventes de matériau actif de cathode LFP.
- First Phosphate acquiert 7 386 actions ordinaires d'IPL et a le droit d'effectuer des investissements additionnels lors de prochains cycles de financement ;
- First Phosphate et IPL prévoient tirer parti de l'accès de First Phosphate à l'énergie hydroélectrique verte dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, afin de d'examiner les options de construction de futures installations de production d'IPL.
- « Nous avons visité les installations d'IPL au Royaume-Uni et avons pu voir et toucher le matériau actif de cathode LFP produit par IPL », déclare John Passalacqua, DG de First Phosphate. « Nous avons également consulté les registres de performance des cellules tests de batteries créées à l'aide du matériau actif de cathode LFP produit par IPL. Nous sommes raisonnablement optimistes à l'effet que la technologie IPL pourrait offrir la solution qui permettra d'améliorer les performances des batteries LFP ».
- « Il existe actuellement une méthode traditionnelle de production à l'état solide de matériau actif de cathode LFP à partir de précurseurs de ferro-phosphate et de lithium-phosphate, qui est la principale méthode de production utilisée en Chine. Il y a ensuite les nouvelles méthodes hydrothermales avancées et prometteuses, telles que celles mises au point par IPL, qui produisent des batteries LFP plus performantes », déclare Peter Kent, président de First Phosphate. « Nous pensons qu'il est prudent pour la Société d'avoir accès à la méthode avancée d'IPL pour la formulation du matériau actif de cathode LFP ».
- « Nous sommes heureux de nous associer à First Phosphate en vue de nous assurer un accès stratégique à de l'acide phosphorique purifié et à du sulfate de fer de qualité LFP, qui seront en rupture de stock dans un avenir proche, à mesure que la production de LFP sera mise en place dans le monde occidental », déclare Behnam Hormozi, PDG d'IPL. « Il nous faut un partenaire de développement comme First Phosphate, qui se consacre entièrement à l'industrie des batteries LFP, qui vise une faible empreinte carbone, le respect des normes ESG, un approvisionnement éthique et non conflictuel,

traçable et sûr, et selon les normes "Just-in-time". Tous ces éléments constituent des avantages stratégiques en matière de production pour IPL et pour nos clients. »

La technologie IPL présente des avancées qui devraient permettre de produire des batteries LFP dont les systèmes de refroidissement seront davantage simplifiés, qui seront plus compactes, qui auront un faible impact sur l'environnement et qui nécessiteront moins de préchauffage à des températures plus froides. Les avantages de cette technologie comprennent notamment :

- une production accrue à des taux de décharge élevés ;
- le maintien d'une capacité de rétention élevée à des températures ambiantes ou extrêmes ;
- un coût réduit ou une capacité de production plus élevée.

La Société est informée qu'IPL a récemment clôturé sa levée d'investissement en capital sursouscrit, qui a bénéficié d'un co-investissement du projet financé par une subvention du gouvernement britannique pour le développement d'une usine pilote de matériaux de batterie LFP. L'usine pilote d'IPL devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2023.

First Phosphate par son approche de développement mesurée et progressive entend devenir un producteur verticalement intégré de matériau actif de cathode LFP en Amérique du Nord. First Phosphate peut mettre en œuvre cette stratégie grâce à son accès à des roches ignées anorthosites phosphatées au Québec, au Canada, qu'elle sera en mesure de purifier pour obtenir de grandes quantités d'acide phosphorique purifié de qualité « batterie ». L'accord conclu aujourd'hui avec IPL permet à First Phosphate d'acquérir un autre avantage technologique important dans la production de matériau actif de cathode LFP pour l'Amérique du Nord.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Pierre Cossette
VP, Affaires Corporatives
pcossette@firstphosphate.com

Tel: +1 (514) 791-9280

Relations avec les investisseurs : <u>investor@firstphosphate.com</u>

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: https://twitter.com/FirstPhosphate

LinkedIn: https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos d'Integrals Power Limited (IPL)

IPL est une entreprise de nanomatériaux pour batteries de nouvelle génération qui s'est engagée à accélérer la recherche, le développement et la commercialisation de batteries de pointe. L'équipe d'entrepreneurs, de scientifiques et d'ingénieurs a procédé à une vérification et à une validation complètes du marché afin d'élaborer sa stratégie de développement de matériaux de batterie de pointe commercialement réalisables. Cette vaste étude de marché a permis d'accélérer le développement et la production de matériau de cathode pour batterie LFP à haute performance, rentable et évolutif, exclusif à Integrals Power, pour les piles au lithium (LFP). Les derniers résultats obtenus par IPL en matière de développement de matériaux pour batteries permettent d'obtenir des cellules économiques plus performantes que les alternatives conventionnelles.

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que « peut », « devrait », « anticiper », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; les avantages prévus de la conclusion de l'entente avec IPL, y compris l'accès aux licences, aux technologies et aux droits d'IPL d'effectuer des investissements subséquents ; l'échéancier et les avantages prévus de l'usine pilote d'IPL ; que la Société sera en mesure de purifier de grandes quantités d'acide phosphorique purifié de qualité batterie ; et que l'entente avec IPL permettra à la Société d'acquérir un autre avantage technologique important dans la production de matière active de cathode LFP pour l'Amérique du Nord.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; la capacité de la Société à réaliser les avantages anticipés de la conclusion de l'entente IPL ; la Société a la capacité de réaliser l'échéancier et les avantages prévus de l'usine pilote d'IPL ; que la Société a la capacité de purifier de grandes quantités d'acide phosphorique purifié de qualité batterie ; et que la Société a la capacité de réaliser l'entente avec IPL afin d'obtenir un autre avantage technologique important dans la production de matière active de cathode LFP pour l'Amérique du Nord.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; l'incapacité de la Société à réaliser les avantages anticipés de la conclusion de l'entente avec IPL ; l'incapacité de la Société à réaliser l'échéancier et les avantages prévus de l'usine pilote

d'IPL ; que la Société n'aura pas la capacité de purifier de grandes quantités d'acide phosphorique purifié de qualité batterie ; et que la Société n'aura pas la capacité de réaliser l'entente IPL afin d'obtenir un autre avantage technologique important dans la production de matière active de cathode LFP pour l'Amérique du Nord.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit https://www.newsfilecorp.com/release/160219